



NATIONS  
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/3  
5 octobre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Troisième session  
Recife, 15-26 novembre 1999  
Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET  
RAPPORT SUR LA SITUATION DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE EN 1999

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION . . . . .   | 1 - 5              | 3           |
| II. FONDS SUPPLÉMENTAIRE (Fonds spécial pour le<br>financement volontaire d'activités au titre<br>de la Convention . . . . .              | 6 - 53             | 5           |
| A. Tableaux récapitulatifs des dépenses, des<br>contributions reçues et des contributions<br>annoncées mais non versées en 1999 . . . . . | -                  | 5           |
| B. Direction exécutive et administration . . . . .  | 6                  | 7           |
| C. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties<br>et à ses organes subsidiaires . . . . .   | 7 - 10             | 7           |
| D. Facilitation de l'application et de la<br>coordination . . . . .   | 11 - 44            | 9           |
| E. Relations extérieures et information . . . . .   | 45 - 52            | 15          |
| F. Résumé général . . . . .   | 53                 | 20          |

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| III. FONDS SPÉCIAL (Fonds spécial pour la participation de représentants des États parties touchés par la désertification et/ou la sécheresse qui remplissent les conditions requises aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires) . . . . . | 54 - 57            | 20          |

## I. INTRODUCTION

1. Conformément au paragraphe 9 des Règles de gestion financière de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention (décision 2/COP.1), un fonds spécial pour le financement volontaire des activités au titre de la Convention (le Fonds supplémentaire), constitué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, est géré par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention. Le Fonds supplémentaire reçoit les contributions versées en application des alinéas b) et c) du paragraphe 12, outre que celles spécifiées aux paragraphes 7 et 10 des Règles de gestion financière, y compris les contributions destinées, conformément au paragraphe 15 :

a) À financer la participation d'un certain nombre de représentants d'organisations non gouvernementales des pays en développement parties touchés, en particulier des moins avancés d'entre eux, aux sessions de la Conférence des Parties;

b) À faciliter l'octroi d'une assistance aux pays en développement touchés, en application de l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 23 et du paragraphe 7 de l'article 26 de la Convention; et

c) À être utilisées à d'autres fins appropriées compatibles avec les objectifs de la Convention.

2. De même, conformément au paragraphe 10 des Règles de gestion financière, un fonds spécial destiné à financer la participation de représentants des États parties, touchés par la désertification et/ou la sécheresse et remplissant les conditions requises aux sessions de la Conférence des parties et de ses organes subsidiaires (le Fonds spécial) a été créé par le Secrétaire général de l'ONU et sa gestion confiée au Secrétaire exécutif de la Convention. Y sont déposées les contributions visées aux alinéas b) et c) du paragraphe 12 de ces Règles, destinées à financer la participation auxdites sessions de représentants de pays en développement parties, en particulier des moins avancés d'entre eux, touchés par la désertification et/ou la sécheresse, notamment de ceux situés en Afrique.

3. Dans sa décision 6/COP.2, la Conférence des Parties a entre autres dispositions :

a) Pris note des prévisions de dépenses au titre du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial soumises par le Secrétaire exécutif,

b) Invité les Parties, ainsi que les gouvernements des États non parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à verser des contributions au Fonds supplémentaire et au Fonds spécial, et

c) Prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa troisième session sur la situation des fonds d'affectation spéciale constitués en application des Règles de gestion financière.

4. Compte tenu de la décision susmentionnée, le Secrétaire exécutif soumet ici, à l'attention des Parties un rapport sur la situation du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial. Le présent document décrit les activités facilitées et les dépenses engagées au titre de ces fonds au premier semestre de 1999 (selon les informations officielles les plus récentes relatives aux dépenses qui soient disponibles à la date de présentation de ce document). Il indique également le coût estimatif des activités à faciliter pendant le reste de l'année si des contributions suffisantes sont reçues en temps voulu. Pour cadrer avec la présentation du budget initial, les activités sont classées suivant les programmes et les sous-programmes de la Convention dans lesquels elles s'inscrivent. On trouvera à la fin de chaque section des précisions sur les contributions effectives reçues et celles qui ont été annoncées mais non encore versées en 1999 pour chacun des fonds. Le tableau des contributions versées et des contributions annoncées pour les deux fonds d'affectation spéciale sera ultérieurement mis à jour (dans le document ICCD/COP(3)/3/Add.1) pour tenir compte de celles qui ont été reçues après la présentation du présent document.

5. Au chapitre des recettes, il convient de rappeler qu'en vertu du paragraphe 11 de la résolution 52/198 de l'Assemblée générale, les soldes éventuels, au 31 décembre 1998, du Fonds d'affectation spéciale et du Fonds bénévole spécial créés en application des dispositions de la résolution 47/188 de l'Assemblée, du 22 décembre 1992, doivent être transférés, respectivement, au Fonds supplémentaire et au Fonds spécial. Les activités restées inachevées en 1998 pourraient ainsi être menées à bien en 1999. Les soldes, au 31 décembre 1998, de 1 582 658 dollars \* des États-Unis (US\$) du Fonds d'affectation spéciale et de US\$ 1 297 444 du Fonds bénévole spécial ont donc été transférés aux comptes du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial, respectivement. Les activités financées au titre du Fonds d'affectation spéciale et du Fonds bénévole spécial depuis leur création en 1993 jusqu'à leur clôture en 1998 sont récapitulées dans le document ICCD/COP(3)/INF.2.

---

\*Nota bene : Dans le présent document, le terme "dollar" s'entend du dollar des États-Unis.

**II. FONDS SUPPLÉMENTAIRE**  
**(Fonds spécial pour le financement volontaire d'activités**  
**au titre de la Convention)**

A. Tableaux récapitulatifs des dépenses, des contributions reçues et des contributions annoncées mais non versées en 1999

Tableau 1. Fonds supplémentaire : état récapitulatif des dépenses effectives de 1999 au 30 juin 1999, par programme (En dollars)

| Programme   | Dépenses effectives<br>Janvier-juin | Prévisions<br>Juillet-décembre | Total estimatif<br>des dépenses |
|---|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Direction exécutive et administration                                       | 25 100                              | 24 400                         | 49 500                          |
| Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires | 204 700                             | 430 600                        | 635 300                         |
| Facilitation de l'application et de la coordination                         | 841 600                             | 1 493 900                      | 2 335 500                       |
| Relations extérieures et information  | 138 800                             | 692 000                        | 830 800                         |
| <b><u>Total partiel, programmes</u></b>                                     | <b>1 210 200</b>                    | <b>2 640 900</b>               | <b>3 851 100</b>                |
| 13 % au titre des dépenses d'appui au programme de l'ONU                    | 157 300                             | 343 300                        | 500 600                         |
| <b><u>Total des dépenses</u></b>  | <b>1 367 500</b>                    | <b>2 984 200</b>               | <b>4 351 700</b>                |

Tableau 2. Fonds supplémentaire : état récapitulatif des dépenses effectives de 1999 au 30 juin 1999, par objet (En dollars)

| Objet de dépense   | Montant          |
|--|------------------|
| Dépenses de personnel                                    | -                |
| Dépenses de personnel connexes                           | 25 100           |
| Consultants et experts                                   | 137 900          |
| Frais de voyage des participants et représentants        | 62 900           |
| Frais de voyage du personnel                             | 90 300           |
| Services contractuels                                    | 23 000           |
| Subventions  | 871 000          |
| <b><u>Total partiel, dépenses</u></b>                    | <b>1 210 200</b> |
| 13 % au titre des dépenses d'appui au programme de l'ONU | 157 300          |
| <b><u>Total des dépenses</u></b>                         | <b>1 367 500</b> |

Tableau 3. Fonds supplémentaire : contributions versées et contributions annoncées en 1999  
(Au 31 août 1999)

| Pays/organisme donateur | Contributions versées<br>(en dollars) | Contributions annoncées<br>mais non versées |                                    |
|-------------------------|---------------------------------------|---|------------------------------------|
|                         |                                       | Montant annoncé                             | Équivalent en dollars <sup>a</sup> |
| Allemagne               | -                                     | DM 15 000                                   | 8 022                              |
| Argentine               | -                                     | US\$ 15 000                                 | 15 000                             |
| Belgique                | 57 445                                | -   | -                                  |
| Canada                  | 23 121                                | Can\$ 2 500                                 | 1 678                              |
| Chili                   | 5 000                                 | -   | -                                  |
| Espagne                 | 158 644                               | -   | -                                  |
| États-Unis d'Amérique   | -                                     | US\$ 50 000                                 | 50 000                             |
| États-Unis d'Amérique   | -                                     | US\$ 55 000                                 | 55 000                             |
| États-Unis d'Amérique   | -                                     | US\$ 100 000                                | 100 000                            |
| Finlande                | 55 292                                | Fmk 230 000                                 | 40 464                             |
| France                  | 44 344                                | -   | -                                  |
| Italie                  | 284 000                               | -   | -                                  |
| Italie                  | -                                     | Lit 200 000 000                             | 108 045                            |
| Italie                  | -                                     | Lit 200 000 000                             | 108 045                            |
| Italie                  | -                                     | US\$ 101 700                                | 101 700                            |
| Italie                  | -                                     | US\$ 109 950                                | 109 950                            |
| Japon                   | 1 800 024                             | -   | -                                  |
| Mexique                 | 20 000                                | -   | 20 000                             |
| Norvège                 | -                                     | Nkr 200 000                                 | 25 189                             |
| Pays-Bas                | 25 000                                | -   | -                                  |
| Royaume-Uni             | 30 000                                | -   | -                                  |
| Suisse                  | 80 536                                | SwF 525 000                                 | 343 137                            |
| FIDA                    | 30 000                                | -   | -                                  |
| FIDA                    | -                                     | US\$ 90 000                                 | 90 000                             |
| FIDA                    | -                                     | -   | 70 000                             |
| OMM                     | 30 314                                | -   | -                                  |
| OMM                     | -                                     | SwF 36 800                                  | 24 052                             |
| OUA                     | -                                     | US\$ 100 000                                | 100 000                            |
| PNUE                    | 140 000                               | US\$ 20 000                                 | 20 000                             |
| PNUE                    | -                                     | US\$ 50 000                                 | 50 000                             |
| <b>Total</b>            | <b>2 763 720</b>                      |   | <b>1 423 942</b>                   |

Note : FIDA = Fonds international de développement agricole  
 OMM = Organisation météorologique mondiale  
 OUA = Organisation de l'unité africaine  
 PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement

<sup>a</sup>Selon le taux de change de l'ONU applicable en août 1999.

B. Direction exécutive et administration

6. Au cours de la période considérée, six mois de travail de secrétaires et commis engagés à titre temporaire aux fins de ce programme ont été financés par le Fonds supplémentaire à l'aide de contributions reçues de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il est prévu de financer six mois de travail supplémentaires de secrétaires et de commis pour le restant de 1999.

C. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires

1. *Connaissances traditionnelles*

7. Le secrétariat a, au titre du Fonds supplémentaire, facilité des activités se rapportant aux travaux sur les connaissances traditionnelles. Ces activités ont été entreprises en réponse aux demandes ci-après adressées au secrétariat par la Conférence des Parties à sa deuxième session :

a) Achever les travaux en cours sur la compilation des connaissances traditionnelles les plus importantes et les plus largement appliquées aux niveaux sous-régional et régional et, le cas échéant, au niveau national (décision 14/COP.2, par. 1). Le secrétariat a bénéficié du concours d'un consultant dans l'établissement d'une synthèse des connaissances traditionnelles les plus importantes et les plus largement appliquées aux niveaux sous-régional et régional et au niveau national (ICCD/COP(3)/CST/2);

b) Étudier les moyens de rattacher les travaux du Comité sur les connaissances traditionnelles aux travaux du même ordre entrepris au titre d'autres conventions et faire rapport à ce sujet au Comité de la science et de la technologie à sa troisième session (décision 14/COP.2, par. 2 a)). Le secrétariat a bénéficié du concours d'un consultant pour établir un rapport concernant le rattachement des travaux sur les connaissances traditionnelles menés par le Comité de la science et de la technologie à ceux entrepris au titre d'autres conventions (ICCD/COP(3)/CST/3/Add.1), y compris un déplacement auprès du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique aux fins de consultations;

c) Établir un rapport sur les connaissances traditionnelles dans les écosystèmes des terres arides en se fondant sur les débats menés à la deuxième session du Comité de la science et de la technologie (décision 14/COP.2, par. 2 b)). Le secrétariat a été épaulé par un consultant pour établir le rapport sur les écosystèmes des terres arides (ICCD/COP(3)/CST/3/Add.2).

À la même session, la Conférence des Parties a décidé de constituer un groupe spécial composé de dix experts et a défini son mandat (décision 14/COP.2, par. 3). Ce groupe s'est réuni à Matera (Italie) du 15 au 18 juillet 1999, les frais de voyage des participants et des experts étant financés à l'aide de contributions reçues au titre du Fonds supplémentaire (montant estimatif des frais de voyage : US\$ 18 000).

## 2. Réunion du Bureau du Comité de la science et de la technologie

8. Dans sa décision 12/COP.2, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter la tenue d'au moins une réunion intersessions du bureau du Comité afin d'examiner les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions connexes concernant les travaux du Comité, en particulier la planification et l'organisation de sa session suivante. Le secrétariat a convoqué à Bonn, les 27 et 28 juillet 1999, une réunion du Bureau au cours de laquelle des experts ont été invités à présenter des exposés sur les systèmes d'alerte précoce et les connaissances traditionnelles. Le coût des services d'interprétation a été pris en charge par le Fonds supplémentaire. Les frais de voyage des membres du Bureau du Comité remplissant les conditions requises et des experts ont été financés à l'aide du budget de base.

## 3. Systèmes d'alerte précoces

9. À sa deuxième session, la Conférence des Parties a décidé que la question prioritaire à étudier de manière approfondie par le Comité de la science et de la technologie à sa troisième session serait celle des systèmes d'alerte précoce, dans leur acception la plus large (décision 12/COP.2). En vue de pouvoir consacrer une journée entière à cette question à la troisième session du Comité, le secrétariat, en coopération avec le Gouvernement italien, organise une réunion de préparation à Niamey (Niger) du 25 au 28 octobre 1999 (coût estimatif : US\$ 109 950).

## 4. Colloque sur El Niño

10. À la première conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il a été décidé d'organiser un colloque sur les phénomènes *El Niño* et *La Niña*, qui touchent de nombreuses régions du monde, notamment l'Amérique latine et les Caraïbes. Un colloque doit en principe se tenir au Chili du 12 au 15 octobre 1999. Certaines organisations, dont l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'organisme italien chargé de la coopération, ont déjà exprimé leur intention d'y contribuer (coût estimatif : US\$ 306 000).



D. Facilitation de l'application et de la coordination

Tableau 4. Montant estimatif des dépenses pour 1999  
(En milliers de dollars, arrondis à la première décimale)

|  | <b>Dépenses effectives<br/>janvier-juin</b> | <b>Prévisions<br/>juillet-décembre</b> | <b>Total estimatif<br/>1999</b> |
|--|---|--|---------------------------------|
| Afrique  | 704,6                                       | 689,0                                  | 1 393,6                         |
| Asie   | 39,6  | 399,3                                  | 438,9                           |
| Amérique latine et Caraïbes                            | 93,5  | 265,6                                  | 359,1                           |
| Méditerranée septentrionale et<br>autres pays d'Europe | 3,9   | 140,0                                  | 143,9                           |
| <b>Total partiel</b>                                   | <b>841,6</b>                                | <b>1 493,9</b>                         | <b>2 335,5</b>                  |
| 13 % au titre des dépenses d'appui<br>au programme     | 109,4                                       | 194,2                                  | 303,6                           |
| <b>Total</b>   | <b>951,0</b>                                | <b>1 688,1</b>                         | <b>2 639,1</b>                  |

11. Les activités facilitées à ce titre sont exécutées aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional.

12. Au niveau national, le secrétariat continue de faciliter l'organisation de séminaires de sensibilisation concernant la Convention. En favorisant les contacts entre les divers partenaires intervenant à l'échelon national, ces séminaires contribuent à intégrer dans le processus de mise en oeuvre tous les protagonistes nationaux intéressés, y compris des institutions ou des organisations qui n'y participaient pas encore. En tant que forums de présentation et d'échanges, les séminaires sont également l'occasion de réunir d'importants acteurs de la société civile, ainsi que des représentants des organismes donateurs sur le terrain.

13. Les activités sous-régionales et régionales facilitées visent à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention en renforçant la coopération à ces deux niveaux, la désertification étant un phénomène qui revêt des dimensions tant sous-régionales que régionales très importantes. Ces activités peuvent se dérouler horizontalement, en favorisant la coopération régionale, et verticalement, en encourageant les initiatives de portée nationale. Le secrétariat apporte son concours de façon à contribuer aux objectifs de la Convention.

14. Les consultations sous-régionales prennent la forme de réunions mises sur pied par une organisation sous-régionale, qui assure la coordination avec l'aide du secrétariat. Elles rassemblent des représentants des gouvernements de la sous-région, des pays donateurs et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées qui examinent

les mesures à prendre en vue de favoriser l'application de la Convention dans la sous-région.

15. Ces réunions et ateliers permettent à tous les participants d'approfondir leurs connaissances relatives à la Convention et de définir clairement une position commune quant à leurs obligations et à leurs rôles respectifs.

### 1. Afrique

#### *Niveau national*

16. À l'aide de contributions versées au Fonds supplémentaire et en collaboration avec les organisations internationales ou régionales compétentes, le secrétariat a pu faciliter en juin 1999 la tenue de séminaires nationaux de sensibilisation au Togo et au Nigéria.

17. Des fonds ont également été alloués au Bénin, à Madagascar, au Mozambique, au Nigéria, au Tchad et au Togo pour favoriser les processus consultatifs et participatifs liés à l'élaboration des programmes d'action nationaux (PAN). Plus précisément, les organes de coordination nationaux ont bénéficié de concours financiers pour former des experts nationaux aux questions relatives à la mise en oeuvre de la Convention et pour réaliser différentes études. Un forum de validation du plan d'action national relatif à l'environnement s'est tenu à Lomé (Togo) les 7 et 8 juin 1999. Le plan, assorti de diverses recommandations et de programmes prioritaires, a été adopté à cette occasion.

18. Un appui technique a été fourni par l'intermédiaire du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à certains États membres (Angola, Botswana, Lesotho, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie) en vue de soutenir leurs efforts dans le cadre des processus liés aux programmes d'action nationaux.

19. Le secrétariat a également accordé une subvention à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour lui permettre de contribuer à la formulation de PAN dans ses États membres.

20. Une des principales questions à traiter au premier semestre de 1999 a été celle de l'élaboration de rapports nationaux sur la mise en oeuvre de la Convention par les pays africains Parties. À cet égard, le secrétariat a financé, par l'intermédiaire des institutions sous-régionales (à savoir le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'IGAD et la SADC), les services d'experts locaux pour aider, sur leur demande, les organes de coordination nationaux à établir les rapports en question. Durant leurs missions, les experts ont également tenu des consultations, principalement avec les autorités locales, et examiné avec celles-ci les moyens d'appliquer la Convention dans leur pays. En vue de fournir la documentation voulue aux centres de liaison nationaux d'Afrique chargés de coordonner l'élaboration des rapports nationaux, le secrétariat a alloué une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour rédiger un guide technique (voir le document ICCD/COP(3)/INF.3).

21. Les quatre organisations sous-régionales compétentes, avec le concours du secrétariat, ont organisé en mars 1999 à l'intention des centres de liaison nationaux d'Afrique des séances d'information sur les procédures d'élaboration des rapports nationaux. À cette occasion, les participants ont rendu compte et débattu des progrès réalisés concernant la mise en oeuvre de la Convention dans leur pays.

22. Au cours du second semestre de 1999, il est prévu de faciliter l'organisation de forums nationaux dans trois pays : Afrique du Sud, Maroc et République-Unie de Tanzanie (coût estimatif : US\$ 60 000).

*Niveau sous-régional*

23. Les consultations pertinentes sont à un stade bien avancé dans les quatre sous-régions d'Afrique. Au cours de la période considérée, le secrétariat a accordé un appui financier au CILSS et à l'UMA pour organiser des forums sous-régionaux : à Lomé (Togo), du 20 au 25 mai 1999, les Ministres de l'environnement ont adopté le cadre de référence d'un programme d'action sous-régional (PASR) pour l'Afrique de l'Ouest à la suite d'une réunion d'experts à laquelle ont participé des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'organismes donateurs; l'avant-projet d'un programme d'action sous-régional pour l'Afrique du Nord a été présenté aux experts les 6 et 7 juillet et sera examiné au forum qui se tiendra en septembre à Alger. Le secrétariat de la Convention a alloué une subvention au secrétariat de l'UMA pour faciliter l'organisation du forum concernant le programme d'action sous-régional pour le Maghreb. Un appui financier a été fourni à la SADC et à l'IGAD pour leur permettre d'effectuer des missions au cours des phases d'élaboration de projets prioritaires (systèmes d'alerte précoce, par exemple) dans le cadre de leurs programmes d'action sous-régionaux.

24. La promotion de projets pilotes dans les zones transfrontières des États membres du CILSS et de l'UMA a été efficacement relancée. Lors d'une consultation organisée à Genève (25-26 janvier 1999), des représentants du CILSS et de l'UMA ont présenté des exposés sur les missions de formulation en cours. À ce jour, des subventions ont été accordées au titre de la formulation de quatre projets (Algérie/Tunisie, Burkina Faso/Niger, Mali/Algérie/Niger, Mali/Mauritanie) qui ont déjà été soumis à différents donateurs susceptibles de contribuer à leur mise en oeuvre.

25. Au second semestre de 1999, le secrétariat apportera un concours financier à l'IGAD et à la SADC aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PASR (coût estimatif : US\$ 38 000). Il est en outre prévu de faciliter l'organisation du forum relatif au PASR de la sous-région desservie par l'IGAD (coût estimatif : US\$ 40 000). Des subventions seront également accordées pour l'élaboration et l'exécution de projets pilotes dans les zones transfrontières des États membres du CILSS et de l'UMA (coût estimatif : US\$ 300 000).

*Niveau régional*

26. En Afrique, le secrétariat a poursuivi le processus recommandé par la conférence panafricaine sur la mise en oeuvre de la Convention (Ouagadougou,

1997) en vue de promouvoir l'élaboration d'un programme d'action régional (PAR). Quatre ateliers thématiques supplémentaires ont eu lieu, deux autres ayant déjà été organisés avant juillet 1998. Le dernier atelier d'une série de sept préconisée à la conférence de Ouagadougou s'est tenu du 20 au 23 juillet à Harare (Zimbabwe). Il a été organisé en concertation étroite avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et le Gouvernement zimbabwéen (coût estimatif : US\$ 81 000).

27. Le troisième atelier, portant sur la gestion rationnelle des terres de parcours et le développement des cultures fourragères, a été organisé de concert avec l'Institut international de recherche zootechnique à Addis-Abeba, en Éthiopie (4-7 août 1998); le quatrième, concernant la gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques internationaux en Afrique, a été organisé conjointement avec la Banque africaine de développement (BAD) à Abidjan, en Côte d'Ivoire (29 septembre - 2 octobre 1998); le cinquième, consacré à l'énergie renouvelable et aux écotecnologies, s'est déroulé en collaboration avec le programme "énergie" de la Banque mondiale, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF) et l'Agence nationale tunisienne pour les énergies renouvelables à Tunis, en Tunisie (26-29 octobre 1998); le sixième, relatif à la promotion de systèmes de production agricole écologiquement viables, a bénéficié de l'appui de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides et a eu lieu à Sadore, au Niger (23-26 mars 1999).

28. Le processus de mise en place d'un service de coordination régional en Afrique a démarré. Conformément à l'accord portant création de celui-ci, le secrétariat a fait appel pour une période de courte durée aux services d'un expert africain qui coordonnera l'élaboration du programme d'action régional et sera installé à Abidjan dans les locaux de la Banque africaine de développement (coût estimatif des activités de mise en route : US\$ 70 000).

29. Au second semestre de 1999, le secrétariat facilitera l'organisation du premier forum consacré au programme d'action régional pour la lutte contre la désertification en Afrique (Nairobi, septembre 1999). Cette réunion sera organisée conjointement par le PNUE et le secrétariat de la Convention (coût estimatif : US\$ 100 000).

## 2. Asie

### *Niveau national*

30. Des ateliers nationaux sur l'application de la Convention se sont tenus :

a) À Islamabad, au Pakistan (22-23 mai 1999). Cet atelier, mis sur pied par une organisation non gouvernementale pakistanaise de concert avec le Gouvernement (voir également le paragraphe 47 c) ci-dessous), visait à évaluer les progrès accomplis dans l'application de la Convention au Pakistan et à définir des mesures complémentaires pour en faciliter la mise en oeuvre; et

b) Au Yémen (30 mai - 2 juin 1999), pour examiner le plan d'action national de lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

31. Des demandes ont été reçues visant à faciliter l'organisation d'un atelier pour examiner l'état de l'application de la Convention au niveau national dans la République démocratique populaire lao (Vientiane, 14-16 septembre) et de séminaires nationaux de sensibilisation, également en septembre, sur la mise en oeuvre de la Convention au Cambodge, en Indonésie et à Sri Lanka (coût estimatif : US\$ 33 400).

32. Pendant le reste de 1999, il est prévu d'accorder un appui institutionnel à cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) en vue de renforcer leurs centres de liaison (coût estimatif : US\$ 165 000).

#### *Niveau régional*

33. Afin de contribuer à la mise en place des réseaux par programme thématique qui constituent le programme d'action régional pour l'Asie, une réunion internationale d'experts s'est tenue à Bangkok, en Thaïlande (10-13 novembre 1998), en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU. Les participants ont examiné les grands axes, le calendrier d'exécution et les arrangements institutionnels régionaux envisagés, notamment les réseaux concernant la surveillance et l'évaluation de la désertification (TPN1), l'agroforesterie et la protection des sols (TPN2), ainsi que la gestion des terres de parcours et la fixation des dunes de sable (TPN3).

34. En coopération avec le Gouvernement chinois, le secrétariat a facilité l'organisation de trois réunions régionales pour l'Asie à Beijing : l'atelier Afrique-Asie sur les systèmes d'alerte précoce (22-23 juillet 1999); la deuxième réunion des centres de liaison nationaux d'Asie (24-25 juillet 1999); et la réunion de mise en route du TPN1 (26-27 juillet 1999) (coût estimatif : US\$ 157 900).

35. Le secrétariat a également engagé des consultations avec les Gouvernements indien et iranien concernant le lancement des réseaux TPN2 et TPN3, qui doit en principe avoir lieu en février et en mars 2000, respectivement.

36. Il est prévu de faciliter la création en septembre 1999 du service de coordinatin régional pour l'Asie, dont le coût estimatif s'élèverait à US\$ 43 000 pour le reste de 1999.

### 3. Amérique latine et Caraïbes

#### *Niveau national*

37. Trois séminaires nationaux de sensibilisation ont eu lieu dans la région au cours de la période considérée. Ces séminaires visaient à donner une impulsion au niveau national à la formulation et à la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux : ils ont fourni aux parties concernées une occasion d'échanger des vues sur les problèmes se posant en la matière, mais surtout sur la façon d'y remédier. Les séminaires se sont déroulés comme suit :

a) À San José, au Costa Rica (28-30 janvier), l'objectif était de contribuer à la formulation d'un programme d'action national pour le pays. Faisant intervenir tous les secteurs de la société, y compris le secteur privé, le séminaire a permis de définir les grands axes d'un plan qui fait actuellement l'objet d'une mise au point complémentaire;

b) à Bridgetown, à la Barbade (31 mai - 1er juin), les principaux protagonistes nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et communautaires, se sont réunis pour examiner tous les aspects de la question de la dégradation des terres et des communications ont été présentées sur divers sujets (utilisation et gestion de l'eau, les industries extractives et leur incidence sur la dégradation des terres sur l'île, etc.);

c) À Roseau, en Dominique (7-10 juin), il a été question de la dégradation actuelle des terres, ainsi que de l'occupation et de la gestion des sols en général, et les principaux éléments d'un plan futur visant à remédier à la dégradation des sols ont été définis. Un forum national de jeunes sur le problème de la dégradation des terres a en outre été organisé à cette occasion.

38. Au second semestre de 1999, il est prévu de faciliter l'organisation de séminaires nationaux de sensibilisation en Colombie et à la Jamaïque, d'un coût estimatif de US\$ 16 000.

#### *Niveau régional*

39. En mai, la création du service régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été facilitée au titre de la Convention grâce à une subvention accordée à cet effet. Ce service, mis en place en application de la décision 6 adoptée à la quatrième réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, est responsable de la coordination générale du programme d'action régional.

40. Au cours des six derniers mois de 1999, le secrétariat fournira une aide financière supplémentaire pour faciliter le fonctionnement du réseau régional d'information sur la désertification et la sécheresse en Amérique latine et aux Caraïbes (DESELAC). Ce réseau, qui relie l'ensemble de la région, a pour objet de favoriser la mise en commun de renseignements, la tenue d'ateliers et la production d'un bulletin d'information en ligne (coût estimatif : US\$ 25 000).

41. Par ailleurs, il est prévu de faciliter la tenue de la cinquième réunion régionale des Parties d'Amérique latine et des Caraïbes (Lima (Pérou), 9-12 août). Cette réunion permettra, entre autres, d'examiner l'application du programme d'action régional, d'adopter un barème de contributions au fonctionnement du service régional de coordination et de mettre en route le processus d'élaboration des rapports nationaux à présenter à la quatrième session de la Conférence des Parties. Plus d'une trentaine de Parties de la région participeront à la réunion (coût estimatif : US\$ 120 000).

#### 4. Méditerranée septentrionale et autres régions d'Europe

##### *Niveau national*

42. Au cours de la période considérée, le secrétariat a fourni un appui fonctionnel ou une aide financière afin de faciliter les activités ci-après :

a) Travaux préparatoires relatifs à la formulation d'un programme d'action national dans la République de Moldova;

b) Efforts visant à promouvoir l'adhésion à la Convention ou sa ratification par neuf pays d'Europe centrale et orientale et deux pays d'Europe occidentale;

c) Examen des activités à envisager dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'action national en Espagne (22 avril 1999);

d) Journée nationale de sensibilisation en Estonie (19 mai 1999).

43. Au second semestre de 1999, il est prévu de fournir un appui institutionnel à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Géorgie et à la République de Moldova pour renforcer le rôle de leurs centres de liaison nationaux dans la coordination des activités locales liées à la mise en oeuvre de la Convention (coût estimatif : US\$ 140 000).

##### *Niveau interrégional*

44. En coopération avec la municipalité de Bonn et le FIDA, le secrétariat a apporté son concours à la préparation et à l'organisation du forum mondial des maires sur le thème "les villes et la désertification" (Bonn (Allemagne), 11-12 juin). Il a également recruté un consultant chargé d'établir un document de base sur la Convention et d'apporter son concours au forum en qualité de conseiller.

#### E. Relations extérieures et information

##### *1. Coordination avec les organisations non gouvernementales*

45. Le secrétariat continue d'encourager la participation à l'application de la Convention au niveau local en facilitant et en coordonnant les activités liées à l'intervention des communautés touchées, tout en favorisant les initiatives axées sur la diffusion de renseignements à ce sujet. Il s'y applique principalement en collaborant avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Des subventions sont versées pour contribuer au financement des activités relatives à la Convention et rendre les organisations non gouvernementales mieux à même de l'appliquer sur le plan institutionnel.

46. Les activités et projets ci-après ont, en 1999, bénéficié d'un financement au titre du Fonds supplémentaire :

a) Une réunion sous-régionale d'organisations non gouvernementales en Afrique du Nord (Alger (Algérie), 22-24 février 1999). Cette réunion a fourni

à des organisations non gouvernementales nord-africaines une occasion de faire mieux connaître le processus de mise en oeuvre de la Convention, d'échanger des vues et de coordonner leurs activités. Elle a également permis de communiquer aux participants des renseignements sur les programmes d'action nationaux et les rapports à présenter pour la troisième session de la Conférence des Parties. Des secteurs prioritaires ont été définis à l'intention des organisations non gouvernementales de la sous-région : nécessité d'intensifier les activités de sensibilisation au niveau régional; utilité des échanges d'informations et de données d'expérience avec d'autres sous-régions d'Afrique; et appui requis pour renforcer les capacités des organisations non gouvernementales à l'échelon régional;

b) Un atelier national d'organisations non gouvernementales organisé par le RIOD-Argentine<sup>1</sup> en collaboration avec le Gouvernement argentin (Córdoba (Argentine), 5 mai 1999) sur la désertification, la pauvreté et l'équité entre les sexes. Cet atelier, faisant partie des activités prévues dans le programme d'action national du Gouvernement, visait à réunir des représentants des milieux non gouvernementaux et des pouvoirs publics afin d'examiner les aspects de la désertification qui touchent à l'équité entre les sexes et à la pauvreté et d'incorporer les recommandations de l'atelier dans le programme d'action national;

c) Un atelier national d'organisations non gouvernementales et un atelier régional, qui se sont tenus à Islamabad (Pakistan), du 22 au 26 mai 1999 et ont permis aux organisations concernées d'échanger des idées sur la possibilité de regrouper toutes sortes de protagonistes pour soutenir la mise en oeuvre de la Convention dans la région;

d) Une campagne de sensibilisation lancée simultanément en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Australie, pour faire comprendre l'importance de la Convention et des efforts visant à la faire ratifier. Outre les dossiers d'information envoyés aux organisations non gouvernementales et aux journalistes, un grand nombre de réunions, d'échanges de vues et d'entretiens ont eu lieu avec des parlementaires et des sénateurs. Cette campagne a permis de faire mieux connaître la Convention et a amené de nombreux fonctionnaires de haut rang à inscrire la question de sa ratification et de l'aide à apporter à sa mise en oeuvre parmi leurs priorités.

e) La fourniture d'un appui institutionnel à neuf organisations non gouvernementales d'Asie centrale. Bon nombre des projets soutenus ont fait ressortir la nécessité de disposer de documents d'information simplifiés en langue vernaculaire. La plupart des activités comportaient un volet ayant pour objet d'assurer une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes, au sein de l'organisme d'exécution ainsi que dans la mise en oeuvre de chaque projet. L'accent a été mis en outre sur le rôle des femmes dans la lutte contre la dégradation des terres et sur la nécessité de les encourager à contribuer au programme d'action national. Le modeste appui institutionnel fourni aux neuf organisations concernées leur a permis de susciter progressivement une prise de conscience du processus de mise en oeuvre de la

---

<sup>1</sup>RIOD = Réseau international d'organisations non gouvernementales sur la désertification.



Convention, de favoriser l'établissement de réseaux et l'échange d'informations entre tous les protagonistes et de commencer à cibler l'apport des organisations non gouvernementales au plan d'action national. Cela a également stimulé le recours à des méthodes efficaces pour remédier à la dégradation des sols. Grâce au soutien institutionnel en question, les organisations non gouvernementales ont pu cultiver un partenariat productif avec leurs interlocuteurs gouvernementaux et jeter ainsi les bases d'une collaboration durable au processus du PAN.

47. Au second semestre de 1999, il est prévu :

- a) De féliciter la participation d'au moins 15 représentants d'organisations non gouvernementales à la réunion générale du RIOD qui doit se tenir à Dakar (Sénégal) en août 1999 (US\$ 30 000);
- b) De venir en aide à une dizaine d'organisations non gouvernementales pour qu'elles soient mieux à même, sur le plan institutionnel, de contribuer aux programmes d'action nationaux (US\$ 100 000);
- c) De faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations en soutenant l'organisation de deux forums intergouvernementaux en Afrique et en Asie et la participation de représentants d'organisations non gouvernementales à ces forums (US\$ 16 000);
- d) De faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations à l'échelon régional en soutenant l'organisation de la réunion intergouvernementale régionale des pays d'Amérique latine (Lima (Pérou), août 1999) et la participation de représentants d'organisations non gouvernementales à cette réunion (US\$ 28 000);
- e) De faciliter la participation d'une soixantaine d'organisations non gouvernementales à des réunions de portée mondiale, notamment la troisième session de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, y compris les travaux préparatoires requis (Recife, 15-26 novembre 1999) (US\$ 279 000);
- f) De contribuer à la mise au point d'activités parallèles à la troisième session de la Conférence des Parties à l'intention des organisations non gouvernementales et aux préparatifs requis pour le dialogue officiel entre celles-ci et les gouvernements à l'occasion de ladite session (US\$ 25 000);
- g) De faciliter l'organisation de deux ateliers sur la promotion de partenariats sud/sud et nord/sud entre organisations non gouvernementales, puis la mise en oeuvre de dix projets pilotes concernant des partenariats de ce type (US\$ 120 000); et
- h) De prêter assistance à l'élaboration d'études et de rapports sur la démarche participative, les mécanismes consultatifs, le renforcement du rôle des femmes et les moyens de sensibiliser les communautés (US\$ 20 000).

## 2. Information

48. Une des tâches importantes du secrétariat consiste à susciter et à maintenir une sensibilisation du public au problème de la désertification ainsi qu'à promouvoir la Convention et son application.

49. L'Assemblée générale a proclamé le 17 juin "Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse" (résolution A/49/115). La célébration de cette journée permet de focaliser l'attention sur les activités que mène le secrétariat pour informer le public.

50. Afin d'optimiser et de renforcer les activités de mise en oeuvre de la Convention, le secrétariat continue de rechercher des moyens de la faire plus largement connaître des dirigeants politiques et des décideurs nationaux, des organisations non gouvernementales, des professionnels des médias et des groupes d'intérêt spécialisés, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Au cours de la période considérée, diverses activités ont été facilitées à cet effet :

a) Publications et diffusion d'informations :

i) Publication du premier numéro du bulletin d'information sur la Convention pour 1999 (2 000 exemplaires en anglais, 1 500 exemplaires en français), réalisé en collaboration avec le Groupe d'information pour les conventions du PNUE (PNUE/IUC) et disponible fin mai pour être diffusé par courrier, ainsi qu'à l'occasion de manifestations publiques relatives à la Convention. Ce bulletin a été distribué en particulier à la presse et aux participants au Forum des maires à Bonn (voir par. 45 ci-dessus), ainsi qu'aux participants aux sessions de la Conférence des Parties et aux autres personnes et organisations intéressées. Le bulletin en est à présent à son onzième numéro : il représente le moyen le plus direct de faire connaître les processus, manifestations et initiatives en cours se rapportant à la mise en oeuvre de la Convention;

ii) Mise à jour et réimpression des dossiers d'information sur la Convention en collaboration avec le PNUE/IUC : 1 500 exemplaires du texte de la Convention en anglais, 3 000 exemplaires de la version anglaise du dossier de la Convention et 1 500 exemplaires de la version espagnole. Des exemplaires ont été préparés fin mai pour être immédiatement distribués à l'occasion des multiples séminaires et initiatives de sensibilisation organisés à l'échelle mondiale par le secrétariat, les centres de liaison de la Convention et les organisations non gouvernementales;

b) Production en allemand de la bande dessinée Lupo Alberto (4 000 exemplaires), brochure destinée à la société civile et aux médias, contenant des renseignements aisément accessibles sur la Convention, les activités connexes et les objectifs poursuivis. Cette bande dessinée

a commencé à être distribuée à Bonn à l'occasion du Forum des maires, de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et d'un salon consacré aux perspectives d'avenir;

c) En collaboration avec le Centre de coopération internationale (CIC-Bonn), publication de la version allemande du dossier complet sur la Convention (2 500 exemplaires), y compris le texte de celle-ci (1 500 exemplaires), ainsi que la version allemande de la brochure "*Cap sur Terre*" (2 500 exemplaires), afin de répondre à la forte demande d'information sur la Convention émanant de différents secteurs. Les travaux d'impression seront achevés fin juillet;

d) Autres travaux d'impression et de publication réalisés pendant la période considérée : version anglaise de la bande dessinée (4 000 exemplaires); production de nouveaux films pour mettre à jour et corriger la version antérieure en français, en espagnol et en italien; calendrier mis à jour de la Convention pour 1999 (500 exemplaires); affiches pour la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification; autocollants (5 000 exemplaires) portant l'emblème et le libellé de la Convention en quatre langues; enfin, papier à lettres et cartes à usage général sur le thème de la Convention;

e) Manifestations, campagnes, initiatives de sensibilisation du public.

51. Le secrétariat a organisé une rencontre informelle à la veille du Forum des maires à Bonn (10 juin). De 150 à 200 invités, notamment des édiles et d'autres participants, ont été invités à Haus Carstanjen.

52. Au cours du second semestre de 1999, il est prévu de :

a) Produire la deuxième livraison du bulletin d'information sur la Convention pour 1999 en collaboration avec le PNUE/IUC (octobre 1999) (US\$ 5 000);

b) Produire des fiches techniques à l'intention des médias fournissant une documentation générale sur différentes questions en fonction des demandes les plus couramment présentées par les organes d'information (octobre 1999) (US\$ 2 000);

c) Produire des articles souvenirs pour la troisième session de la Conférence des Parties, notamment : des sacs, en collaboration avec des groupes brésiliens et espagnols de promotion des pratiques commerciales loyales; des cartes de vœux, en collaboration avec les dessinateurs de la bande dessinée de 1997; et un calendrier sur le thème de la Convention (US\$ 30 000);

d) Réimprimer, selon les besoins, les dossiers de la Convention et prévoir la mise à jour et les révisions nécessaires (US\$ 35 000); et

e) Reproduire des copies des reportages vidéo Azimuth de la Convention consacrés à des études de cas relatives à la désertification (US\$ 2 000).

## F. Résumé général

53. En bref, les dépenses totales prévues pour 1999 au titre du Fonds supplémentaire sont actuellement estimées à **US\$ 3 851 100** (US\$ 4 351 700 avec les dépenses d'appui au programme), soit 48,3 % de moins que l'estimation initiale de US\$ 7 442 800 (US\$ 8 410 400 avec les dépenses d'appui au programme) figurant dans le document ICCD/COP(2)/2. Cette révision à la baisse est imputable au fait que certaines activités inscrites au budget ont été financées directement par des donateurs, que d'autres ont finalement été cofinancées par d'autres organismes et programmes des Nations Unies (ce qui a réduit la part prise en charge par le Fonds supplémentaire) ou que quelques-unes des activités envisagées n'ont pu avoir lieu, soit que les donateurs concernés aient eu besoin d'un délai supplémentaire pour examiner les propositions portées à leur attention, soit que le volume des contributions reçues n'ait pas été suffisant pour financer les activités en question.

### III. FONDS SPÉCIAL

(Fonds spécial pour la participation de représentants des États parties touchés par la désertification et/ou la sécheresse qui remplissent les conditions requises aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires)

Tableau 5. Fonds spécial : Montant estimatif total des dépenses pour 1999  
(en milliers de dollars, arrondis à la première décimale)

|  | Dépenses effectives */<br>Janvier-Juin | Prévisions<br>Juillet-Décembre | Total estimatif<br>1999 |
|--|--|--------------------------------|-------------------------|
| Dépenses comptabilisées                                  | 29,7                                   | 1 174,5                        | 1 204,2                 |
| 13 % au titre des dépenses d'appui au programme de l'ONU | 3,9                                    | 152,6                          | 156,5                   |
| <b>Total</b>   | <b>33,6</b>                            | <b>1 327,1</b>                 | <b>1 360,7</b>          |

\*/ Selon l'état des allocations de crédits de l'ONU au 30 juin 1999, y compris les ajustements.

54. Pendant la période considérée, un montant de US\$ 29 700 a servi à faciliter la participation de huit membres du Bureau de la Conférence des Parties à une réunion intersessions (Bonn (Allemagne), 23-24 février).

55. Au second semestre de l'année, il est prévu de faciliter la participation des membres et représentants remplissant les conditions requises aux réunions ci-après :

a) Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (Bonn, octobre) (US\$ 25 000); et

b) Troisième session de la Conférence des Parties (Recife, Brésil, 15-26 novembre), pour les membres des bureaux de la Conférence des Parties et

du Comité de la science et de la technologie, et pour 186 participants environ (US\$ 1 149 500).

56. Le total des dépenses prévues au titre du Fonds spécial pour 1999 est de US\$ 1 204 200 (US\$ 1 360 700 avec les dépenses d'appui au programme), en hausse de 34 % par rapport à l'estimation initiale de US\$ 900 000 (US\$ 1 017 000 avec les dépenses d'appui au programme) figurant dans le document ICCD/COP(2)/2. Cette hausse tient principalement au nombre plus élevé que prévu de représentants de pays en développement parties remplissant les conditions requises dont la participation à la troisième session de la Conférence des Parties serait financée à l'aide de ce fonds.

57. Le secrétariat distribuera à la troisième session de la Conférence des Parties, en tant qu'additif 1 au présent document, une liste des pays dont la participation a été financée au titre du Fonds spécial, ainsi qu'un état à jour des contributions reçues et des contributions annoncées mais non versées depuis la présentation de ce document.

Tableau 6. Fonds spécial : Contributions reçues et contributions annoncées mais non versées en 1999  
(Au 16 août 1999)

| Pays/organisme donateur | Contributions reçues<br>(en dollars) | Contributions annoncées mais non versées |                                 |
|-------------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------|
|                         |                                      | Montant annoncé                          | Equivalent en dollars <u>a/</u> |
| Canada                  | 36 304                               | -  | -                               |
| Norvège                 | 96 453                               | -  | -                               |
| Norvège                 | -                                    | Nkr 550 000                              | 69 270                          |
| Communauté européenne   | -                                    | Euro 62 800                              | 65 690                          |
| Total                   | 132 757                              | -  | 134 960                         |

a/ Au taux de change de l'ONU en vigueur en août 1999.

-----